

## AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux terme d'un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2020,

La société BIHR ENVIRONNEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.300.200 euros dont le siège social est situé Zone Artisanale de la Bare, 01480 CHALEINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 419 850 300 et la société ETABLISSEMENTS FRANCIOLI, société par actions simplifiée au capital de 5.326.000 euros dont le siège social est situé Zone Artisanale de la Bare, 01480 CHALEINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 633 780 325, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BIHR ENVIRONNEMENT par la société ETABLISSEMENTS FRANCIOLI.

La société BIHR ENVIRONNEMENT ferait apport à la société ETABLISSEMENTS FRANCIOLI de la totalité de son actif, soit 2.289.898 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.259.151 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.030.747 €.

Conformément à l'article L. 236-3 II du Code de commerce, en raison de la détention de la totalité du capital et des droits de vote de la société BIHR ENVIRONNEMENT et de la société ETABLISSEMENTS FRANCIOLI par une même société, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital.

Les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunéré par l'attribution d'actions de la société absorbante, il ne sera établi aucun rapport d'échange.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE en date du 30 novembre 2020 pour les sociétés BIHR ENVIRONNEMENT et ETABLISSEMENTS FRANCIOLI.

Pour avis.

E. Peroud.

